



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

Jeudi 27 février 2025

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

27^e séance

de la législature
2021-2026

Excusés :	Jean-Claude BÜNZLI Gabriel CAMPOS VALENTE Romain CORTESY Jamila DAHBI RIO Guillaume DERIAZ Filomène GARCIA Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR Carole HENRY Thierry HENRY Christophe HORNUNG Tommaso MIGNANIELLO Alexandre NICOLET Henri PISANI Lionel PISANI Jean-Claude PROGIN Simon SCHÜLE Daniel SPÖRRI Brendon VULLO
Absents :	Luna ANGELINO Camille JAUNIN

Monsieur le Président Guillaume DERIAZ étant malade, Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** ouvre la séance, il est 20h00, il salue le public, la Municipalité, Madame la Syndique Claudia PERRIN, Madame la Municipale Jennifer DAGON, Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER, Monsieur le Municipal Denis FAVRE et Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN. Il informe les Conseillères et Conseillers qui n'étaient pas présents lors de la distribution de gourdes par la Municipalité, qu'elles sont disponibles sur la table à l'entrée de la salle du Conseil.

1) Appel

35 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndiques et Municipaux).
6. Préavis Municipal N°67/2025 « Demande de crédit d'étude de CHF 235'000.00 pour la transformation du collège du Rosset en garderie »
7. Préavis Municipal N°68/2025 « Demande de crédit d'étude de CHF 280'000.00 pour l'extension du bâtiment de la voirie »
8. Préavis Municipal N°69/2025 « Demande de crédit de 95'500.00 pour l'obtention du label Cyber-safe »
9. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal.
11. Propositions individuelles et divers.

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** pose la question si quelqu'un en demande la lecture. Il demande ensuite si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole.

A la page 315, lors de mon intervention concernant l'AJENOL, je voulais apporter deux modifications à certaines phrases pour une meilleure compréhension.

- La phrase qui commence par :
« la FAJE nous a exigé de faire un plan de développement » à remplacer par » a exigé un plan de développement »
- Le paragraphe : « d'après une étude faite en mars 2023 avec état des données de 2021 qui montrait que... », il faudrait corriger et mettre, « l'offre en place d'accueil sur le réseau atteint un taux de couverture de 27% contre un besoin théorique de 41%.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole et demande la modification suivante :

- A la page 312 lors de mon intervention où je dis ; « que c'est une question pour la Municipalité par rapport au fait qu'il n'y aura pas de garderie pour l'année prochaine » ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit.
- Ma question était la suivante : quelle est la probabilité d'avoir un agrandissement des locaux pour le préscolaire ?
- Plus bas, il y a mon nom qui est mal écrit, c'est VANNAY avec « AY » et non « EY »

Monsieur le conseiller **Philippe MUGGLI** prend la parole.

A la page 308 à deux reprises, il manque un « p » à mon prénom. Sur la 2^{ème} intervention, au milieu de page, la première phrase, il faudrait peut-être juste la modifier un tout petit peu et puis mettre un point après « je prends la parole et remercie pour les réponses » point et puis enlever « car sur le site nous voyons ... ». Je ne me souviens plus exactement ce que j'ai dit mais en tout cas cette phrase n'est pas spécialement claire. Le texte reprend avec « il dit très peu voir la gendarmerie ».

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend également la parole.

Dans le PV, à la page 307, la dernière phrase, je ne comprends pas ce que ça veut dire. « Module c'est une erreur d'habitude on y est arrivé mais nous rectifierons cela à l'avenir ». Et puis, en principe on fait référence à des amendements sur le PV mais ils ne sont pas écrits les amendements. C'est normal ? D'habitude, ne les écrit-on pas dans le texte du PV ? Il y a l'amendement de Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI mais pas ceux du 1^{er} amendement, 2^{ème} amendement etc... il n'y a pas non plus mon postulat d'habitude vous les mettez en annexe des PV.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** explique concernant le postulat, c'est une erreur à l'envoi du PV. Il donne ensuite la parole à la Municipalité pour répondre à la 1^{ère} question.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement la phrase est mal formulée. Il faudrait mettre « Lorsque nous avons scanné les documents pour mettre en PDF le budget, le module OCR n'a pas fonctionné ».

Monsieur le Conseiller **Jerôme THUILLARD** prend la parole.

Au bas de la page 309, dans la phrase « il prend la parole et souhaite faire un constat... », je souhaiterais modifier et que l'on mette « Il remarque que c'est pour la Commission de Jeunesse », parce que dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, je ne me permettrai pas d'informer sur le budget qui nous est présenté par notre Municipalité. J'ai aussi quelques remarques de forme mais pour ne pas allonger ma prise de parole, je transmettrai cela par email.

- **Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins deux abstentions.**

4) Communications du bureau

Le 09 février 2025 a eu lieu les votations fédérales, voici les résultats ;

Objet : Initiative pour la responsabilité environnementale

Résultats : Taux de participation, 35%
847 bulletins valables
Oui 33,88%
Non 66,12%

Objet refusé

Une décision prise par la Municipalité, en accord, avec le Président du Conseil, lors des nominations des commissions, les commissaires devront prendre contact avec le Greffe Municipal afin d'obtenir un rendez-vous avec la Municipalité, actuellement une date était proposée en page de garde du préavis, cette façon de faire tombe à l'eau. Pour une organisation optimale, veuillez prendre contact avec le Greffe le plus rapidement possible.

Un mail reçu ce jour, qui annonce l'annulation de la votation fédérale du 18 mai 2025, il n'y aura pas non plus de scrutin cantonal. En revanche, les éventuels scrutins communaux prévus à cette date sont maintenus.

Le Bureau tenait à remercier chaque membre du Conseil qui a participé au repas du Conseil le 6 février dernier, c'était une très belle soirée, et mes remerciements vont aussi à la Municipalité et au comité du GSL pour l'organisation.

Le 11 mars prochain, une délégation du Bureau du Conseil va assister au Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne.

Lors de l'envoi des documents aux Conseillères et Conseillers, le Greffe a inversé les fichiers, c'est pourquoi les personnes qui souhaitaient recevoir en format électronique ont reçu en format papier et vice et versa. Ils ont accepté notre demande, de renvoyer en format papiers le 20.02.2025. Il s'en excuse.

La séance du Conseil communal du 8 mai 2025 est annulée (pas de préavis). Celle du 5 juin 2025 est quant-à elle confirmée.

5) Communications de la municipalité (Syndique et municipaux)

Un nouveau vice-syndic pour l'année 2025

Comme le prévoyait le planning adopte en début de législature, la municipalité a confirmé la nomination de M. Blaise Jaunin au poste de vice-syndic pour l'ensemble de l'année 2025.

Plan d'affectation « en Brit »

Résultat d'un long travail mené par les services Communaux en collaboration avec les promoteurs et les architectes du projet, le plan d'affectation « en Brit » est soumis à l'enquête publique entre le 25 février et le 24 mars 2025. Pour rappel, ce projet vise à valoriser la parcelle 259, propriété communale pour laquelle votre conseil a approuvé deux contrats de droit distinct et permanent (DDP) dans le but de créer des bâtiments destinés à des logements d'utilité publique.

Une séance d'information a été organisée à l'attention des voisins le 3 mars 2025 afin de leur présenter le projet et leur permettre d'obtenir des réponses directes à leurs questions ou remarques.

Basé sur les résultats de l'enquête publique, un préavis sera présenté à votre conseil dans les prochains mois afin d'approuver ce plan d'affectation et permettre ainsi d'aller de l'avant avec le projet de construction.

Mandat d'étude parallèle pour le complexe scolaire des Esserpys

Autre projet important pour notre Commune et pour l'ASIGOS, le complexe scolaire qui doit se dresser dans quelques années aux Esserpys est entre dans une nouvelle phase avec le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèle (MEP) qui vise à étudier des solutions d'implantation et de construction sur la base d'un programme de locaux défini.

Deux membres de la municipalité (Mme Jennifer DAGON, vice-présidente et M. Patrick OPPLIGER, membre) font partie du collège d'experts qui va juger les différents projets reçus ; le lauréat de cette procédure se verra ensuite confier un mandat pour la phase d'avant-projet

Projet de terrains de football intercommunaux

Le 11 février 2025, une délégation municipale a rencontré les services et la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne pour échanger sur la faisabilité d'un projet de terrains de football intercommunaux dans la zone de Vernand. Présents à la séance, les représentants des deux clubs de football ont fait part de leur enthousiasme devant ce projet.

Avis de clôture des Préavis

Le passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) implique de nombreux changements dans les processus directement ou indirectement liés à la comptabilité communale. L'une des modifications concerne l'amortissement des préavis qui ne peut désormais débiter que lorsque l'ensemble des dépenses (factures) liées a été obtenu.

Afin de marquer cette étape, la Municipalité a introduit la publication d'un « avis de clôture » du préavis lorsque toutes les factures ont été reçues. Ces avis sont systématiquement publiés sur le site web communal et seront listés dans les communications municipales.

Pour la période et à titre d'exemple, c'est le Préavis 32bis/2023 relatif à la réalisation d'un audit informatique et la prise de mesures d'urgence qui a été clôturé le 17 février 2025.

6) Préavis municipal n°67/2025 « demande de crédit d'étude de CHF 235'000.00 pour la transformation du collège du Rosset en garderie »

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole au rapporteur de la commission des finances. Il propose de procéder uniquement à la lecture de la conclusion, vu que ces documents se trouvent sur le site internet de la commune.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** procède à la lecture.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** la remercie et ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et propose une visualisation du projet ainsi qu'un plan détaillé.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** remercie Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** et ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur le Conseiller **François MORIER**, prend la parole et dit que c'est plutôt une bonne nouvelle ce Préavis.

Ma question est : est-ce que c'est la dernière fois qu'on en parle, c'est-à-dire que si on met le réfectoire là, il ne va plus bouger car le réfectoire est un élément qui a eu tendance à pas mal bouger et là on va faire un investissement assez conséquent ? Le projet à l'air intéressant, mais est-ce qu'on est convaincu qu'on fait ça et après on a posé le réfectoire pour les 20 prochaines années ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Le réfectoire sera principalement utilisé pour le préscolaire. Dans chaque collège, normalement, on doit avoir un réfectoire. Ce réfectoire amènera 54 nouvelles places.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

J'avais juste une question complémentaire. On est bien d'accord que pendant les travaux, les enfants iront manger là, puisqu'on l'a déplacé dans le collège du Rosset ? Ceux qui vont actuellement dans la salle polyvalente, ils vont bien là pendant les travaux ou ils devront aller ailleurs ? Ça c'est la première question parce que je me souviens plus. Et puis la dernière chose que j'ai réalisé en rédigeant le rapport. Est-ce qu'y a eu des carottages qui ont été fait car il y a beaucoup d'eau dans cette région, est-ce qu'on est sûr qu'on ne va pas retrouver un lac dessous ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Non, il n'y a pas eu de carottage, c'est un crédit d'étude. Pour le réfectoire, il sera déplacé pendant les travaux. Il faut tout vider puis faire activer les travaux assez rapidement sans gêne et sans nuisance. Là c'est prévu de mettre des Portacabines. Des solutions temporaires seront mises en œuvre.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et explique qu'effectivement c'est un crédit d'étude, dans le crédit de construction, il y aura d'avantages de détails. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Il nous procède à la lecture de la conclusion de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 67/2025 adopté en séance de Municipalité du 20 janvier 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal No 67/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 235 000,00 TTC pour la transformation du bâtiment du Rosset en garderie ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement

- **Ce préavis est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.**

Le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à la Municipalité.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, merci pour votre confiance et on va enfin pouvoir aller de l'avant.

7) **Préavis municipal n°68/2025 « demande de crédit d'étude de CHF 280'000.00 pour l'extension du bâtiment de la voirie »**

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de son rapport.

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER**.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** nous présente un plan détaillé.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** prend la parole.

J'ai deux petites questions par rapport à votre plan, je crois que c'est la première fiche. Au début, il y a le jardin d'hiver là où il y a des conteneurs actuellement et on voyait des trucs plus vers la route, il y avait des petits carrés, des petits ronds, ça sera le nouveau éco-point ?

Les locaux pour la voirie et L'ASP. C'est quoi l'ASP ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** répond que oui, ça sera le nouveau éco-pont. ASP est notre Assistant Sécurité Public, Monsieur **CORNU**.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole.

J'ai deux petites questions. Les locaux qui seront mis à disposition des sociétés locales, ces locaux sur cette structure en bois, seront-ils hors gel ? La 2^{ème} question, est de savoir s'ils seront accessibles 24/24h ?

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et rappelle juste, en précision, que nous sommes en train de discuter d'un préavis pour le crédit d'étude. On aura nettement plus d'informations lorsqu'on aura le préavis pour le crédit de construction.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Je ne vais rien ajouter, effectivement c'est un crédit d'étude.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et explique qu'il est vrai qu'en voyant toutes ces illustrations, tous ces plans, on a déjà l'impression que le travail a bien avancé. Je me réjouis du rendu.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** prend la parole.

Historiquement, nous avons demandé à notre architecte qui nous avait dit qu'on ne peut pas le surélever et là, sur le projet on peut, donc je pense que ça sera quelque chose de plus léger que ce qui était prévu initialement. Est-ce sûr que ce qu'on étudie est faisable car d'abord il y avait quelqu'un qui disait que ce n'était pas possible et ensuite c'est possible ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Alors, il y a eu une étude en 2018 qui dit qu'on peut mettre un 2^{ème} étage et le bâtiment était construit il y a 40 ans et il disait possible également. Donc voilà la raison pour laquelle nous avons changé d'architecte en cours de route. C'est simplement que nous manquions de places et on était un peu surpris qu'on nous dise qu'un 2^{ème} étage n'était pas faisable alors que le bâtiment était prévu pour un 2^{ème} étage. Nous avons eu la recommandation d'un architecte qui a fait le plan de la voirie et la caserne d'Oron. Je pense que nous pouvons lui faire confiance.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** nous précède à la lecture de la conclusion du Préavis Municipal.

- vu le préavis municipal No 68/2025 adopté en séance de Municipalité du 20 janvier 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 68/2025 tel que présenté ;
 2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 280 000,00 TTC pour l'extension du bâtiment de la voirie;
 3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.
- **Ce Préavis est accepté à une large majorité moins 1 abstention.**

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à la Municipalité, Monsieur Patrick OPPLIGER.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** remercie pour ce carton plein ce soir. Je tiens à remercier aussi le chef de service bâtiment et voirie et Monsieur Cédric BOTRÉ pour le coup de main pour ces Préavis.

8) Préavis municipal n°69/2025 « demande de crédit de 95'500.00 pour l'obtention du label Cyber-Safe »

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à la Commission des finances pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole au rapporteur de la Commission technique pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Conseiller **Juan CARBALLO** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole.

J'ai trois petites questions. Dans le Préavis, il est indiqué les notes qui ont été obtenues, suite à l'audit, de 5,8 sur 10, pour la protection jugée moyenne et puis que le niveau de risque est mauvais de 7.3 sur 10. Suite à la correction de tout ça, quelle note devrait-on atteindre pour obtenir la labellisation ? Et puis

les deux autres questions, c'est concernant les heures, je ne suis pas sûr d'arriver à comprendre ce qui est écrit. Sur le tableau, point 9, les 60 heures techniques du renforcement de la sécurité et les 64 heures de la migration de la messagerie, je ne suis pas sûr d'avoir compris, c'était de passer d'Exchange 2016 à une nouvelle version d'Exchange ou si c'était pour partir sur le Cloud ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Pour ce qui est d'Exchange, c'est clair que la version que nous avons aujourd'hui est obsolète, on doit la changer. Et puis la nouvelle version, il faut la double identification et c'est pour ça qu'on est tenu de changer ça, pour aller dans l'idée de Cyber-Safe d'avoir la meilleure des sécurités possibles. Pour les heures, l'estimation a été faite avec l'aide de notre société qui s'occupe de l'informatique. Ainsi sur le rapport Cyber-Safe, il y a des montants, des explications et sur cette base-là, on a pu trouver ces nombres d'heures qui sont une estimation. On préfère en avoir trop et peut-être pas les utiliser. On n'a pas d'expériences suffisantes pour pouvoir dire le nombre d'heures, c'est pour cela que nous nous sommes basés sur ces estimations.

Pour la 2^{ème} question, c'est une bonne question. Je n'ai pas la réponse, mais je vais regarder et vous répondrais.

Monsieur le Conseiller **Giovanni DE CESARE** prend la parole.

J'ai une question par rapport à ce Préavis, est-ce que c'est basé sur une offre d'une entreprise parce que sur le Cyber-Safe, sur le site web, il y a une vingtaine de prestataires ? C'est une estimation à CHF 150.00 de l'heure etc... Il y a déjà eu une offre ou avez-vous plusieurs offres pour le montant donné ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Non, il n'y a pas vraiment d'offre. On a travaillé sur des tarifs de notre fournisseur actuel qui lui est aussi labellisé Cyber-Safe. Donc c'est pour avoir une certaine cohérence, maintenant aller demander d'autres offres, il aurait fallu déjà établir un cahier de charges dont je crois qu'on aurait largement dépassé ce budget qu'on vous demande ce soir. Là on l'a montré aux conditions et c'est quelque chose qui est très confidentiel car on parle de faille qu'il peut y avoir dans notre système, il n'y en a pas beaucoup mais il y avait vraiment un gros problème technique, ça je peux le dire. C'est par rapport à l'ancienne version qui n'avait pas été mise à jour et qui créait pas mal de soucis. Avec la nouvelle version nous avons déjà résolu pas mal de problèmes, mais maintenant y a toutes ces procédures qu'il faut mettre en place, qui prennent du temps.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

En page 5 du Préavis, vous précisez que les parties de gestion du projet de validation et coordination seront assurées par le Secrétaire Municipal. Si je comprends bien, ça devient la personne de référence pour la gestion de ces éléments informatiques.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** répond que oui, c'est le Secrétaire Municipal qui va gérer en fait tout ça avec l'aide justement de notre fournisseur informatique.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** reprend la parole avec une 2^{ème} question.

Le fournisseur informatique a un contrat jusqu'à quand avec vous ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** reprend la parole.

On est en train de renégocier ce contrat avec notre fournisseur. Il faut faire attention lors de la négociation de ce contrat car si on veut mettre un nouveau fournisseur, qu'on ne pense pas nécessaire, il faudrait que ce nouveau fournisseur reparte de 0. Certains d'entre vous dans la salle le savent, on avait changé de système informatique, on était venu avec un Préavis de CHF 300'000.00 et la Commission technique à l'époque, à qui je fais totalement confiance, nous avait dit il serait bien de pouvoir revenir avec un Préavis pour que les choses évoluent avec l'évolution de l'informatique et surtout des besoins informatiques.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** nous lit les conclusions.

- vu le préavis municipal N°69/2025 adopté en séance de Municipalité du 20 janvier 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le préavis Municipal N°69/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 95 500,00 pour la réalisation des travaux nécessaires devant amener à la labélisation Cyber-Safe ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

- **Préavis est accepté à une large majorité moins 5 abstentions.**

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à la Municipalité.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et remercie pour la confiance et assure qu'on va faire le meilleur le plus rapidement possible et éventuellement essayer de faire certaines choses à l'interne.

9) Motions, postulas, interpellations, projets rédigés

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** demande si quelqu'un souhaite en déposer un.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** souhaite déposer le postulat suivant :

Sécurité au Chemin des Terreaux - Demande d'interdire la circulation aux camions, services publics et livraisons autorisés.

Elle procède à la lecture de celui-ci. (annexe du PV)

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** rappelle l'article 64 du règlement. Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au Président. La proposition est développée en séance tenante ou dans la prochaine séance. Le Conseil examine si la proposition est recevable et si oui, après avoir entendu, le doute subsiste, le Conseil peut soit statuer ou envoyer la proposition au Bureau pour Préavis. Le Bureau demande à la Municipalité ses déterminations. Après le rapport du Bureau, le Conseil tranche.

Donc tout d'abord nous allons statuer sur la recevabilité, j'ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Jerôme THUILLARD** prend la parole.

Je ne veux rien dire de prime à bord, mais j'aimerais bien qu'on affiche le postulat, parce que je veux bien m'exprimer sur la recevabilité mais il faut quand même que j'ai les conclusions en face, si possible.

Les conclusions du postulat sont affichées.

Monsieur le Conseiller **Luis Berardo BORDA** prend la parole.

Le chiffre CHF 18'000.00 presque 19'000.00 de passage, j'imagine que c'est par semaine ?

Est-ce que le % de poids lourds est connu, car ça peut-être des vélos, des trottinettes ?

Une autre question pour la Municipalité est de savoir pourquoi seulement le Chemin des Terreaux, pourquoi ne pas avoir une vision globale sur les chemins de la Commune ? Je pense que votre solution devrait être la conséquence d'une étude globale. Existe-il une étude à ce niveau-là ?

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** explique que les chiffres sont repris par rapport à l'étude et ce sont des chiffres pour une semaine ces 18'000.00 passages. Ce chiffre comprend 8 jours et il ne comporte pas les vélos et trottinettes.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et explique que c'est une demande d'analyse et si le postulat est accepté, la Municipalité pourra l'étudier et nous donner plus de détails.

Monsieur le Conseiller **Christian TRINCA COLONEL** prend la parole.

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs, juste une question, est-ce la commune ou la DGMR qui fera la décision finale ?

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** reprend la parole et explique, encore une fois, que si vous acceptez la recevabilité et le renvoie à la Municipalité de ce postulat, celui-ci sera renvoyé à la Municipalité et celle-ci regardera avec les services compétents. C'est pour la route communale des Terreaux.

Nous passons au vote pour la recevabilité de ce postulat.

- **Le postulat est recevable à une large majorité moins 2 abstentions.**

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il trouve très bien d'avoir accepté la recevabilité de cette étude, mais on pourrait faire cela sur d'autres routes. Comme expliqué par mon collègue, ça fait longtemps que l'on attend ce plan des circulations. Juste pour rappeler l'historique, à l'époque, il avait été décidé que la circulation, en particulier les camions, devaient passer par Fontany et les Terreaux afin d'éviter qu'ils ne passent au Ch. du Village. Nous avons donc voté pour cette route d'évitement et les propriétaires avaient dû céder entre 1 à 3 mètres pour élargir ces chemins.

Puis, sont venus des nouveaux habitants aux Terreaux comme un peu partout dans la commune.

Maintenant, on demande de faire passer les véhicules ailleurs. Mais c'est en amont des constructions qu'il faut penser et réfléchir à la circulation.

J'aimerais bien qu'on nous réponde sur ce plan de circulation. C'est tout un ensemble, depuis des mois qu'on attend et on attend. Le postulat, il est bien, mais moi je vais venir avec un postulat pour un autre chemin et puis après avec un autre postulat pour un autre chemin, maintenant on fait quoi ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole afin de répondre à la 1^{ère} question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI. Nous avons remis au canton, la personne qui devait s'en occuper est partie à la retraite, alors je ne sais pas comment se passe les choses là-bas, mais il y a un délai de 2 à 3 mois. J'espère que nous aurons un retour d'ici mars ou avril afin de vous présenter quelque chose mais ce n'est plus dans nos mains.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

Elle trouve la question de Monsieur le Conseiller Luis BORDA pertinente. Effectivement sur le chiffre de 18'000.00, nous ne connaissons pas le % de camions ou de véhicules. J'espère que le rapport de ce postulat nous en dira plus. Vu le ralentissement du Chemin des Terreaux, sur le passage pour aller à Cheseaux, je ne sais pas si c'est possible qu'un énorme camion, comme sur la photo, puisse passer là. Il a dû s'arrêter là car il ne pouvait pas passer. Il a passé là pour aller vers la Migros ? Le problème c'est qui s'ils ne peuvent plus passer par là, soit ils vont remonter vers la Sauge, mais après ça va être la Judée qui ne va plus vouloir que les camions passent. Je ne sais pas par où ils pourraient passer sachant qu'ils ne peuvent pas aller tout droit, donc par où devrait-il passer s'ils viennent de Lausanne. C'est une bonne idée ce postulat mais ça va être difficile de rentrer en matière à mon avis.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole.

Je voudrais juste rebondir sur ce que vous avez dit. Moi je parlais des deux routes cantonales, ils vont juste faire quelques 100 mètres en plus, ils vont devoir aller jusqu'au rond-point de Cheseaux. Le Chemin des Terreaux, maintenant, a pour but de relier les deux zones industrielles. Ils peuvent très bien relier les deux zones et la route cantonale, effectivement avec un petit détour. Pour moi c'était un message fort pour montrer l'urgence, le nombre d'habitants qui a augmenté au Chemin des Terreaux, le danger, la pollution et des poids lourds comme celui-ci qui sont dangereux. J'ai discuté un petit moment avec le conducteur du poids lourd, il était d'ailleurs très fier de se faire prendre en photo et de participer à ce postulat. Ce n'est pas une photo montée, c'est une vraie photo. Ces camions n'ont rien à faire là maintenant que ce Chemin est autant habité.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Si je comprends que ce plan des circulations soit bloqué au Canton par une personne qui est malade, ceci n'est pas notre problème. S'il est malade 8 mois, attend-on 8 mois ?

Ce que nous aimerions savoir, indépendamment de connaître s'il sera accepté ou non par les services de l'Etat, c'est la vision de la Commune. Ne peut-on pas connaître et voir ce plan même s'il n'est encore que provisoire ?

Je rappelle aussi que cela fait des années que je parle du Ch. des Planchettes, c'est celui situé vers LIDL sur la commune de Lausanne et dont la zone industrielle est grande.

Notre commune doit aller discuter et dire que l'on veut que leurs camions passent par ce chemin et qu'il refasse le pont afin qu'il supporte les 40 tonnes. Cela aussi ça fait très longtemps que l'on le leur demande.

Et ce chemin a déjà des sorties en haut et en bas sans besoin de travaux supplémentaires.

C'est une route qui existe depuis 80 ans, c'est la 1^{ère} route même avant que le Chemin de Fontany existe.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Mesdames et Messieurs, vous avez aussi la Commission de l'urbanisme qui a pu consulter le plan de circulation avant l'envoi au Canton. Et puis je reviens aussi sur le comptage, il y en a eu deux en 2024, si je ne me trompe pas, et on a tous les détails au bureau technique pour savoir si c'est des camions, des voitures ou des trottinettes afin de répondre plus en détail, si toutefois ce postulat est accepté.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Il rejoint ce qui a été dit, ce postulat aurait pu être fait pour plusieurs chemin de Romanel. Il se trouve que j'ai signé avec ma collègue pour les Terreaux dans le but que la Municipalité puisse faire un plan global et pas seulement ce chemin-là.

Le Vice-Président **Romain BIRBAUM** informe que nous passons au vote pour savoir si nous transmettons ce Préavis à la Municipalité.

- **Le revoie à la Municipalité est accepté à une large majorité moins 1 avis contraire et moins 3 abstentions.**

10) Informations des commissions permanentes au Conseil communal

Le Vice-Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Pour l'ASIGOS, d'il y a 15 jours que j'ai présidé, le Président était absent. Nous avons assermenté deux personnes de Prilly, donc on est au complet. Il y a eu un Préavis portant sur un crédit cadre pour les travaux sur 5 ans de CHF 2'375'000.00 qui a été accepté. Et puis concernant les statuts, ils ont été acceptés par le Canton donc ce n'est plus qu'une histoire administrative pour qu'ils soient signés par la chancellerie et que ça revienne dans les communes.

Les 2 changements majeurs sont :

- 1) Que le Codir passera à 6 membres (actuellement 3 membres). Les 3 communes pourront proposer chacune un nouveau municipal supplémentaire que l'on devra assermenter.
- 2) Les votations s'effectueront désormais au système des 2/3 valables et non plus au système majoritaire. C'est ce qui avait été demandé à l'époque.

11) Propositions individuelles et divers

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

J'aimerais remercier la Municipalité pour les communications pour le football mais ça c'est pour le moyen et long terme. Je reviens sur le court terme et j'attends les réponses de M. le Municipal Blaise Jaunin, comme noté dans le dernier PV. Il devait nous dire si l'accès au devis d'une société concurrente de celle utilisée par la Commune pouvait être accordé, sachant que je désire déposer un postulat avec des chiffres à l'appui et que cette société avait reçu l'interdiction par la Municipalité de fournir ce document.

2^{ème} demande :

Nous, chefs de groupe, avons été reçu par la Municipalité en ce qui concerne le LEB. Vous avez tous reçu la lettre que la Municipalité a adressée au LEB ainsi que le courrier que les chefs de groupe ont envoyé au Canton et dont la réponse de Mme GORRITE a été d'annoncer une rencontre à une date à ultérieure.

Comme on ne voit pas dans les communications de la Municipalité cette future date. L'avez-vous reçue ou non ?

Les chefs de groupe ne vont pas laisser ce sujet passer comme cela et attendent des réponses.

En effet, je vais donner l'exemple de la commune de Chavannes dont l'exécutif vient de refuser un projet à 1.2 milliards alors qu'elle était partenaire dès le départ. On voit bien qu'une commune peut finalement prendre des décisions, même s'il y a le canton, la Confédération et d'autres services dans la course.

Cela pour vous dire que je ne veux plus entendre dire que l'on ne peut rien faire car ce sont les autres instances qui décident tout (LEB, Canton, Confédération, etc).

On (la commune) a tout pouvoir, vous avez tout pouvoir pour faire changer les choses. M. le Président, lorsque l'on aura la date prévue, est-ce que nous allons être invités ?

Nous avons fait notre travail. Lors des prochains conseils si nous n'obtenons pas plus de renseignements dans les communications de notre Municipalité, je demanderai qu'à l'ordre du jour l'on mette des points sur le PAC Vernand et sur le LEB pour que vous veniez avec des informations, même si elles ne seront que provisoires et/ou partielles.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et demande à la Municipalité s'ils ont des précisions par rapport à cette demande des chefs de groupe.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

Nous avons reçu un Doodle, pour une réunion qui va être organisée par le service de Madame GORRITE, vraisemblablement dans le courant de l'été juillet donc on vous donnera des nouvelles. Pour répondre à Monsieur Jean-Claude PISANI, ça c'est mon avis, mais Chavannes a dit non, Chavannes aura des conséquences, certainement, qui vont peut-être enfermer ses habitants. Il y a toujours des conséquences, on dit non mais il faut mesurer les choses, c'est facile de dire non, on sort d'un PAC, on ne veut pas d'autoroute, on ne veut pas de camion chez nous mais il faut toujours peser le pour et le contre. Qu'est ce qui va coûter en argent qu'est ce qui va coûter à nos habitants si on dit qu'on sort d'un projet énorme à Romanel comme à Chavannes. Vous n'avez pas les tenants et les aboutissants et moi non plus.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Madame la Syndique, je ne vous dis pas de dire oui ou non, l'exemple de Chavannes montre que nous avons notre mot à dire. Je ne veux plus entendre que ça vient d'en haut car ce n'est pas vrai. Je ne désire plus entendre qu'on ne peut rien faire ça vient d'en haut, ce n'est pas vrai. Ça vient de la base et ce n'est pas nous les chefs de groupe ni les Conseillers, ça vient de vous. On veut savoir ce que vous voulez faire, on sait que nous ne pouvons pas refuser tout et qu'on aura des conséquences, peut-être, si on refuse certaines choses. Nous on veut savoir à quel niveau vous êtes et ce que vous voulez faire. Je viendrai avec des points à l'ordre du jour afin que la Municipalité nous parle de ça, si besoin.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole.

Je parle aussi en tant que chef de groupe, notre message est aussi d'appuyer l'inquiétude de la population, des Conseillers, et vient renforcer aussi la position de notre Municipalité. Maintenant Madame la Syndique, nous a indiqué qu'il y avait une recherche de date, il faut laisser faire déjà cette séance et puis après comme vous l'avez dit Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI, on va poursuivre le sujet car on veut aussi défendre nos intérêts

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Je veux juste répondre à Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI. J'ai préparé quelque chose d'écrit parce que ça manque de détails, vous êtes au courant mais le reste du Conseil ne l'est pas. Lors de l'examen de la réponse au postulat numéro 60/2024 concernant la remise en état des terrains de foot du marais. Un membre de la commission technique composée de Madame Aurélie « Mello » et Monsieur François STUDER a transmis des documents techniques à un représentant du FC Romanel afin qu'une contre-offre soit adressée à un concurrent du prestataire retenu par notre Commune. Cette démarche a été portée à la connaissance de la Municipalité par différents canaux et celle-ci a exprimé sa désapprobation. En conséquence, nous avons demandé à l'entreprise mandatée de suspendre son analyse jusqu'à la tenue d'une réunion entre la Municipalité et le FC Romanel. À l'issue de cet entretien, le FC Romanel a pris acte de la position de la Municipalité et a choisi de ne pas de ne pas relancer la contre-offre.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole afin de préciser que ce n'est pas « Mello » mais Aurélié FAYET.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Juste deux nouvelles, une bonne et une pas très bonne. Vous avez vu qu'il y a un peu plus de micros dans la salle donc on a un nouveau moyen de sonorisation de la salle. Encore quelques éléments qui doivent être changés. Il y a une nouvelle connectique avec des petits boîtiers, il n'y a plus de câbles HDMI à tirer depuis le mur pour pouvoir vous connecter avec vos ordinateurs. Un mode d'emploi sera fait ces prochains jours.

Et puis la 2^{ème} nouvelle un peu moins réjouissante pour tout le monde même pour nous, les travaux du LEB sur la RC401 vont provoquer la fermeture de celle-ci pendant 3 semaines, du 14 mars 2025 au 6 avril 2025. C'est à la hauteur du Chemin des Ecureuils jusqu'à peu près Sous-Mont 8. Une foreuse va prendre les ¾ de la route, on va encore subir des nuisances telles que nous connaissons de plus en plus.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** prend la parole

Pour continuer sur les sujets qui passionnent et qui datent de l'année passée, j'aimerais savoir si vous avez des nouvelles au sujet de l'Auberge de la Charrue.

Monsieur le Municipal de **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Oui, on a été nommé garde-meuble jusqu'à la liquidation de la faillite. Pour l'instant nous n'avons pas encore récupéré les clefs. Madame la Syndique m'informe qu'il y a eu un contact aujourd'hui avec l'office des faillites et nous devons en parler au sein de la Municipalité. J'espère qu'au prochain Conseil, nous pourrons vous donner des éclairages et peut-être répondre au postulat de Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

J'ai une question, peut-être qu'on pourra y répondre ce soir ou pas, c'est sur les contrôles qui sont faits par la nouvelle personne qu'on a engagé depuis le 1^{er} décembre 2024 pour faire les contrôles de stationnement. Est-ce qu'on a déjà peut-être un retour par rapport à ces trois mois car je vois qu'elle fait surtout les soirs et les week-ends. Parce que sur le chemin du Taulard vers Pré-Jaquet, c'est « la foire à la saucisse », ils sont tout le temps parqués sur le trottoir, surtout en fin de journée, ils chargent, ils déchargent. L'autre jour, il y avait une ambulance et elle n'a même pas pu s'enfiler dans le chemin, je ne sais pas comment elle a pu aller chercher la personne qui était souffrante et qui avait besoin d'aide.

Une autre question au sujet de la fermeture de la sortie du parking de Pré-Jaquet parce que là aussi c'est la « foire à la saucisse ». J'ai failli me faire rentrer dedans par un gars qui montait à reculons. Il est tellement mal fait qu'ils ne peuvent pas croiser. Donc un certain moment ça devient super dangereux ce chemin et on est censé, je le redis encore une fois, faire sortir les voitures par le Chemin du Brit donc j'aimerais avoir une réponse, est-ce que maintenant on sait quand est-ce qu'ils vont sortir enfin par le Chemin du Brit et quand cette sortie sera fermée car c'est super dangereux.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

J'avais déjà répondu à la fermeture du parking à la sortie sur le Chemin de la Source, il faut regarder les PV. Je n'ai plus la réponse en tête mais une réponse avait été donnée.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

La personne qui vient en aide le soir et le week-end, moi je n'ai que des retours positifs. Ça va beaucoup mieux, ça c'est ce que j'entends. Cette personne vient quatre heures par semaine, il est possible que des personnes se parquent sur le trottoir de temps en temps mais la circulation est meilleure. Nous ne pouvons pas avoir une personne qui tourne à 100%. Mais le retour des citoyens est positif. Ils disent qu'on sent que maintenant il y a plus de contrôles. D'ailleurs les contraventions diminuent aussi.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Je confirme, elle met des amendes la dame, mais c'est vrai qu'au Chemin du Taulard, on ne peut plus sortir au Chemin du Raffort tout le monde passait par le Chemin de la Covatannaz car le LEB était fermé en tout cas une demi-heure. C'est très dangereux et je pense que vous devriez regarder avec le propriétaire pour enlever les deux piquets. On ne peut pas passer à pied car il y a toujours une personne qui emménage, qui déménage etc...

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole.

J'ai une petite question concernant la régulation lumineuse en bas du Chemin du Village. Il y a-t-il des chances qu'elles repassent en mode clignotantes à partir de 22h00 et pas qu'elles soient toute la nuit lumineuse.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

Oui, on a parlé de cela cette semaine avec Monsieur CORNU qui va rencontrer l'entreprise pour mettre cela au point.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole.

Je vais faire gagner du temps à notre Municipal et à Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR concernant la rampe, c'est dans le PV du 14 novembre 2024. Le Pré-Jaquet, donc la rampe qui sort à l'ouest sur le chemin de la source, sera fermée une fois les travaux du Lussex terminés. Page 302 du PV.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

Merci Monsieur le Conseiller Nathan VANNAY. J'entends bien, mais ce n'est pas ce qui écrit dans le plan du quartier de Pré-Jaquet. C'est lié à la fin des travaux de tous les bâtiments et c'est marqué que normalement ça doit être fermé quand tous les bâtiments sont faits. J'ai relu le plan de quartier ! J'entends bien que peut-être c'est plus simple d'attendre qu'il y ait la sortie, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans le plan de quartier.

La Municipalité prend le point et répondra à la prochaine séance.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il y a des conventions signées entre notaires, propriétaires et commune de Romanel qui disent que dans les six mois après le dernier bâtiment construit, la rampe doit être fermée. Elle peut être réouverte, on nous avait expliqué, parce qu'il y aura peut-être des travaux afin de laisser sortir les gens mais ce n'est pas lié au passage de Lussex, si ça doit durer encore dix ans, ça veut dire qu'elle restera ouverte encore dix ans ? Je vous transmets demain les trois papiers signés par tout le monde.

Madame la Conseillère **Aurélie FAYET** prend la parole.

J'ai juste une question, pour rebondir sur la fermeture de la RC401 d'ici deux semaines. Si la route RC401 est fermée pendant trois semaines, si la Sauge est fermée aussi parce qu'il y a un trou maintenant, si on est au centre du village et on a besoin d'aller à Prilly par où devrions-nous passer ? Où sera la déviation ? Nous devons passer par la route cantonale par en haut et tourner à la Blécherette ? Sur le site de la Commune, il n'y a pas plus de précision.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Malheureusement, je ne sais pas plus que ce qu'il y a sur le site de la Commune. Vous pouvez passer par le Chemin des Terreaux, si jamais. Nous sommes tous impactés par ces travaux, mais malheureusement c'est comme ça pendant trois semaines.

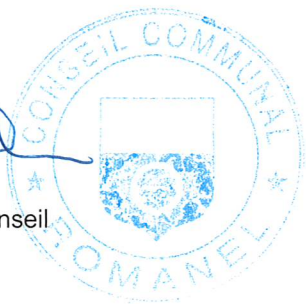
Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** reprend la parole et remercie pour la participation, pour votre indulgence pour sa présidence à son 2^{ème} Conseil. Il donne rendez-vous le 27 mars 2025 pour la prochaine séance à la Villageoise à 20h00. Il rappelle pour ceux qui n'ont pas eu encore de gourde,

elles sont à disposition.

Romain Birbaum



Vice-Président du Conseil



Afrodite Ismajli



Secrétaire

Séance levée à 21 :49
Romanel, le 27 février 2025

Prochaine séance :
Jeudi 27 mars 2025